

PLONGEUR NIVEAU V - DIRECTEUR DE PLONGÉE

CONDITIONS DE CANDIDATURE

Les conditions suivantes doivent être remplies par le stagiaire à la date de délivrance de la qualification :

- Etre titulaire de la licence FFESSM en cours de validité.
- Etre âgé de 18 ans révolus.
- Etre titulaire de la qualification Plongeur Niveau 4 de la FFESSM ou d'un brevet ou attestation admis en équivalence.
- Être titulaire du RIFAP de la FFESSM.
- Justifier d'une réelle expérience de guide de palanquée (15 plongées en situation de guide).
- Avoir acquis en situation réelle l'ensemble des compétences du référentiel validées par un encadrant E3 minimum.

VALIDATION DE LA QUALIFICATION

PROCESSUS DE VALIDATION

La qualification Directeur de plongée est délivrée dans le cadre d'une évaluation continue des compétences.

Il n'y a pas de chronologie imposée pour l'acquisition des compétences.

NIVEAU D'ORGANISATION

La qualification Directeur de plongée est délivrée par le responsable d'un club affilié ou d'une structure commerciale agréée, selon les modalités fédérales définies au plan national.

PREROGATIVES - COMPETENCES GENERALES

Les prérogatives associées à la qualification Plongeur Niveau 5 sont définies par le code du sport.

Elles s'exercent sous la responsabilité du président de club où se déroule l'activité.

La qualification de Directeur de plongée appelle les compétences générales suivantes :

- Choisir un site de plongée.
- Organiser, planifier le déroulement de l'activité.
- Sécuriser l'activité, prévenir les incidents.
- Communiquer, accueillir, renseigner, conseiller et répondre aux demandes des plongeurs et du public potentiel.
- Renseigner et viser les documents liés à la fonction de Directeur de plongée.
- Connaissances en appui des compétences.

REFERENTIEL DE COMPETENCES

Le référentiel ci-après est la déclinaison des compétences générales du Directeur de plongée en compétences de second niveau.

Certaines compétences de second niveau peuvent déjà avoir été acquises à l'occasion d'autres cursus de formation ou grâce à l'expérience. Elles sont néanmoins mentionnées dans un objectif de cohérence globale.

Cette déclinaison permet d'identifier le besoin de formation à mettre en œuvre dans le cadre d'un cursus préparant à l'obtention de la qualification Directeur plongée (Plongeur Niveau 5).

En raison de la diversité des pratiquants, le Directeur de plongée doit être capable d'exercer ses compétences en tenant compte des besoins et attentes de publics particuliers : jeunes, seniors, aptitudes médicales spécifiques, etc....

Cette exigence interviendra principalement dans le choix du site, l'organisation, la planification et la composition des palanquées.

Compétence n° 1 : CHOISIR UN SITE DE PLONGÉE

Savoirs, savoir-faire et savoir-être	Critères de réalisation	Commentaires
<p>Prendre en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> — les attentes, le nombre et le niveau, les équipements des plongeurs et des guides de palanquée, — les outils de décompression et les historiques de plongée des plongeurs et des guides de palanquée, — le type de support surface. 	<p>Recueille ces informations. Analyse ce contexte et prévoit un site approprié.</p>	<p>Le type de support surface dépend du type d'activité : plongée à partir d'un navire, à partir de la côte, plongée en mer, en lac, en carrière, etc....</p>
<p>Recueillir les informations relatives au site et au trajet pour le rejoindre et revenir: localisation, durée du trajet, topographie, courants réguliers ou potentiels, état de la mer, météo prévue.</p>	<p>Recueille les informations utiles auprès de sources ou à partir de documents fiables (météo marine, carte marine, personnes habituées au site, pilote qualifié du support surface, ...).</p> <p>Détermine la faisabilité de la plongée sur le site envisagé, la durée prévisible du trajet, l'heure de départ, l'heure prévue de retour avec le concours du pilote qualifié du support surface.</p>	<p>Le DP peut s'informer auprès du pilote ou de toute autre personne pour recueillir les renseignements nécessaires.</p> <p>Il doit connaître la nature des informations dont il a besoin et être capable de les exploiter de façon judicieuse.</p>
<p>Analyser les conditions sur site.</p>	<p>Met en relation les conditions de vent, houle, visibilité sur l'eau, trafic maritime, courant(s), visibilité en immersion, température et évolutions prévisibles de ces éléments.</p>	<p>Le DP doit vérifier la faisabilité des plongées prévues : l'adéquation des conditions sur site avec le niveau, le nombre de plongeurs et de guides, les équipements individuels, collectifs et de sécurité disponibles.</p>

Compétence n° 2 : ORGANISER, PLANIFIER LE DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

Savoirs, savoir-faire et savoir-être	Critères de réalisation	Commentaires
Connaître la réglementation relative à l'organisation et aux conditions de pratique de la plongée.	Cite les principales exigences et connaît les normes d'encadrement.	L'activité concernée est la plongée en exploration.
Analyser l'aptitude des plongeurs et des guides.	Recueille les informations nécessaires à l'évaluation du niveau de technicité (questionnement, consultation des documents de plongée).	
Valider ou composer les palanquées.	Veille à la constitution de chaque palanquée dans le respect des normes d'encadrement. Prend en compte les attentes et les affinités des plongeurs.	
Présenter le site.	Décrit la ou les zones de plongée, la façon d'y évoluer, les zones d'intérêt, les conditions de plongée probables (visibilité, courant, etc.) et les dangers éventuels.	La qualification de DP étant délivrée au niveau d'un club, on ne demandera pas au DP de connaître tous les sites de plongée par cœur. Sur un site méconnu, il doit définir la nature des informations nécessaires, les recueillir puis les présenter, en s'appuyant si nécessaire sur le pilote ou toute autre personne connaissant ce site.
Fixer les paramètres de plongée.	Donne des paramètres de profondeur, zone d'évolution, durée, profil de plongée et décompression adaptés au contexte. S'assure de leur compréhension par les palanquées.	

Compétence n° 3 : SÉCURISER L'ACTIVITÉ, PRÉVENIR LES ACCIDENTS

Savoirs, savoir-faire et savoir-être	Critères de réalisation	Commentaires
Connaître les risques liés aux différentes pratiques et les mesures de prévention associées.	Enumère les risques et les mesures de prévention associées.	
Surveiller l'activité et réaliser des actions de prévention.	Donne des directives ou des conseils et met en place des moyens pour assurer la sécurité ou le confort, informe sur les risques liés à l'environnement. Donne les consignes nécessaires permettant aux plongeurs de prévenir pour eux-mêmes les accidents de plongée.	
Utiliser le matériel de secours.	Connaît et vérifie le contenu de la trousse de secours à utiliser en fonction du type d'accident. Localise le matériel de secours, en vérifie l'état et le fonctionnement. Met la bouteille d'oxygène en service, réalise une oxygénothérapie normobare.	Cette compétence est acquise par la qualification RIFAP.
Expliciter les règles de sécurité visant à protéger les plongeurs et les autres personnes.	Communique et explique les règles de sécurité et les bonnes pratiques, en fonction du contexte. S'assure de leur compréhension. Met en lien la réglementation avec les caractéristiques de la plongée et le niveau réel des plongeurs.	
Informé des réglementations locales éventuelles, des règles de protection de l'environnement et les faire respecter.	Cite ces réglementations. Informe des dispositions particulières locales (espèces protégées, zones interdites,...). Rappelle les règles générales de protection de l'environnement, donne des conseils aux plongeurs pour les respecter.	Le DP peut s'appuyer sur le pilote ou toute autre personne pour recueillir les données nécessaires. Il doit connaître la nature des informations dont il a besoin et être capable de les exploiter de façon pertinente.
Connaître la législation, la réglementation et les dispositions fédérales relatives à l'activité.	Connaît les grandes lignes et le sens de la réglementation et sait définir la source à consulter sur un sujet précis.	L'activité concernée est la plongée en exploration.

**Compétence n° 4 : COMMUNIQUER, ACCUEILLIR, CONSEILLER ET RÉPONDRE
AUX DEMANDES DES PLONGEURS ET DU PUBLIC POTENTIEL**

Savoirs, savoir-faire et savoir-être	Critères de réalisation	Commentaires
Adopter en toutes circonstances un comportement compatible avec les valeurs du sport.	Respecte la déontologie sportive et fédérale et les règlements. A un comportement en toute situation en cohérence avec les principes enseignés. Préserve l'intégrité physique des plongeurs.	
Accueillir et prendre en charge les plongeurs et le public potentiel.	Se présente de façon avenante, est à l'écoute et disponible.	
Répondre aux questions, conseiller et renseigner les plongeurs et le public potentiel sur tous les sujets relatifs à l'activité.	Donne des informations pertinentes, complètes et compréhensibles.	
Promouvoir la structure, la fédération et ses différentes activités.	Présente les atouts de la structure, de la fédération, incite à la pratique ou à d'autres activités, cherche à intéresser et fidéliser les plongeurs.	
Informé sur les cursus de formation, sur les qualifications et sur les assurances.	Donne des informations utiles, complètes, accessibles à la compréhension des plongeurs et adaptées à leur niveau de pratique.	
Questionner les plongeurs accueillis sur leur expérience, leurs attentes, leurs certifications.	Orienté les plongeurs conformément à leurs attentes et/ou leurs besoins.	

Compétence n° 5 : RENSEIGNER ET VISER LES DOCUMENTS LIÉS À LA FONCTION DE DIRECTEUR DE PLONGÉE

Savoirs, savoir-faire et savoir-être	Critères de réalisation	Commentaires
Rédiger la feuille de palanquées.	Renseigne correctement une feuille de palanquées.	
Rédiger une fiche d'évacuation et de prise en charge.	Renseigne correctement une fiche d'évacuation et de prise en charge. Vérifie ces documents lorsqu'il confie l'action à une autre personne.	Cette compétence est acquise par la qualification RIFAP.
Attester du déroulement de l'activité.	Vise les documents des plongeurs lorsque nécessaire pour attester de la réalisation des plongées.	

Compétence n° 6 : CONNAISSANCES EN APPUI DES COMPÉTENCES

Savoirs	Critères de réalisation	Commentaires
Réglementation relative à l'activité.	Mobilise ces connaissances avant et après l'immersion des palanquées.	Acquis Niveau 4 à compléter et/ou perfectionner.
Connaître les spécificités des différents publics : jeunes, adultes, seniors, aptitudes médicales spécifiques, etc.	Cite les principales caractéristiques physiologiques, morphologiques, psychomotrices, socio-affectives, des différents publics.	Acquis partiel Niveau 4 à compléter et/ou perfectionner.
Entretien courant du matériel, règles d'hygiène, qualités et performances attendues d'un équipement selon sa fonction, réglementation éventuelle.	Entretient le matériel correctement. Choisit le matériel de secours adapté au besoin (Bloc et détenteur de secours, ..).	Acquis Niveau 4 à compléter et/ou perfectionner.
Risques de l'activité, mesures de prévention et bonnes pratiques.	Mobilise ces connaissances avant et après l'immersion des palanquées.	Acquis Niveau 4 à compléter et/ou perfectionner.
Outils et procédures de décompression.	Mobilise ces connaissances avant et après l'immersion des palanquées.	Acquis Niveau 4 à compléter et/ou perfectionner.
Navigation, environnement maritime, météorologie marine.	Comprend les éléments nécessaires à la navigation indiqués par le pilote du bateau.	

Nota : les critères de réalisation de la compétence 6 sont rappelés pour mémoire. Ils peuvent être vérifiés lors de la mise en œuvre des compétences pour lesquelles ces connaissances sont mobilisées.